

# CAPES externe et CAFEP de Mathématiques

## Réunion des responsables de formation avec la présidence du jury

Foyer des lycéennes, Paris  
vendredi 21 octobre 2011, 14h00 à 17h00

Ont été conviés les responsables des préparations assurées par les universités suivantes :

**Aix-Marseille, Arras, Avignon, Amiens, Angers, Bordeaux 1, Besançon, Brest, Caen, Calais, Cergy-Pontoise, Chambéry, Clermont-Ferrand, Corse, Dijon, Evry, Guadeloupe, Grenoble, La Réunion, La Rochelle, Le Mans, Lille 1, Limoges, Lyon 1, Martinique, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Nouvelle-Calédonie, Orléans, Paris (Marie Curie, Diderot, Orsay, Paris-Est Créteil, Paris-Est Marne-la Vallée, Paris-Nord), Pau, Poitiers, Reims, Rennes 1, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse 3, Tours, Valenciennes, Vannes, Versailles UVSQ**, ainsi que des représentants du **CNED**, de l'**ISFEC** et de la **CORFEM** (en gras les présents).

Cette rencontre, qui fait suite à celle du 22 octobre 2010, a pour objet un échange d'informations entre la présidence du jury et les responsables de formation, afin de permettre une régulation à la suite de la mise en place des nouvelles épreuves (arrêté MENH0931286A du 28 décembre 2009).

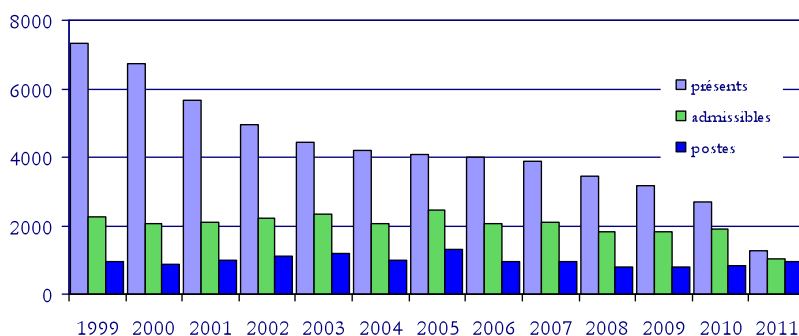
Des éléments de réponse qui n'ont pu être apportés en réunion sont repérés par le symbole ✓.

### 1- Informations générales

Rappel : le site du concours <http://capes-math.org> met régulièrement à disposition les informations utiles.

#### *Effectifs des candidats*

L'histogramme suivant, qui concerne le CAPES seul (sans le CAFEP), montre la situation inédite de la session 2011.



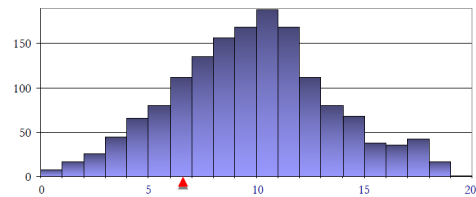
<b>CAPES</b>	postes	présents	admissibles	admis	présents/postes	admissibles/postes	admis/présents
<b>2007</b>	952	3875	2102	952	4,1	54%	<b>25%</b>
<b>2008</b>	806	3453	1802	806	4,3	52%	<b>23%</b>
<b>2009</b>	806	3160	1836	806	3,9	58%	<b>26%</b>
<b>2010</b>	846	2695	1919	846	3,2	71%	<b>31%</b>
<b>2011</b>	950	1285	1047	574	1,4	81%	<b>45%</b>

Une hausse de 200 inscrits est annoncée pour cette année, dont il conviendra d'apprécier la répercussion sur le nombre des présents à l'écrit.

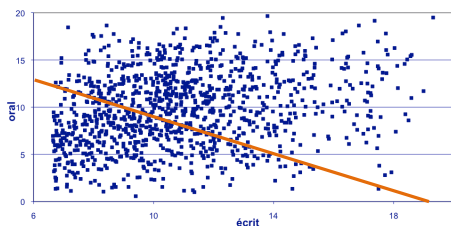
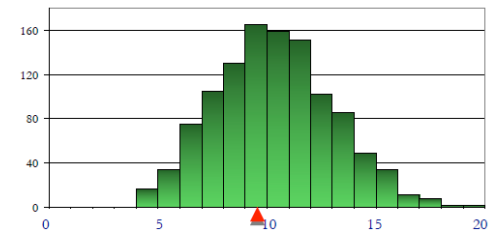
## Notes de la session 2011

La première épreuve écrite a été globalement mieux réussie que la deuxième.

La barre d'admissibilité a été fixée à 6,65 sur 20.



La barre d'admission du CAPES a été fixée à 9,49 sur 20.



Le nuage de points illustre une indépendance entre les moyennes obtenues à l'écrit et à l'oral

## Calendrier

Les épreuves écrites de la session 2012 auront lieu les 17 et 18 novembre 2011, de 9h00 à 14h00.

Les résultats de l'admissibilité devraient être en ligne au plus tard le 23 janvier.

Les épreuves orales se tiendront à la même période qu'en 2011.

## Questions/réponses

- **On a constaté une différence de barre entre le CAFEP et le CAPES. Pour aider les candidats à mieux choisir entre le public ou le privé, peut-on espérer que le nombre de postes soit publié avant la fin des inscriptions ?**  
Bien entendu, la différence de barre ne correspond pas à un traitement différent des deux concours. Elle résulte du fait que tous les postes du CAFEP ont pu être pourvus, engendrant ainsi une barre supérieure à celle du CAPES. Concernant le choix du concours d'inscription, cette question ne relève pas de la responsabilité du jury, mais il apparaît clairement que le taux « présents à l'écrit / postes » a été au cours de ces dernières années plus favorable aux candidats du CAPES.  
✓ Pour l'instant, l'incompatibilité du calendrier des inscriptions et de celui du projet de loi de finances ne permet pas de satisfaire cette demande.
- **Les admis à l'agrégation ont-ils été pris en compte dans la dernière liste des admis ?**  
Oui.  
✓ En 2011, 40 lauréats de l'agrégation de Mathématiques ont été admis au CAPES externe et 3 au CAFEP.
- **Quel est le nombre de lauréats de la session 2011 n'ayant pas validé leur master ?**  
Ce nombre est certainement très faible, mais la proportion nationale de candidats dont il faudra reporter la nomination n'est pas encore connue.
- **L'exigence d'être titulaire du CLES2 ne risque-t-elle pas de décourager des candidats potentiels ?**  
Bien que cette question ne relève pas de sa compétence, le président du jury attirera de nouveau l'attention de la direction générale des ressources humaines (DGRH) sur ce point.  
✓ Des dispositions ont été prises pour élargir le champ des certifications reconnues équivalentes.

Celles-ci sont détaillées sur le site SIAC

<http://www.guide-concours-enseignants-college-lycee.education.gouv.fr/cid51268/capes-concours-externe.html>

✓ Par ailleurs, il vient d'être arrêté que l'obtention d'un master dont le relevé de notes atteste de la validation de crédits ECTS dans une langue vivante étrangère (comptant pour le diplôme final et mentionnés sur celui-ci) permettra de prononcer la validation d'une équivalence au CLES2.

- **Les lauréats de la session 2012 qui ne pourront pas produire le CLES2 garderont-ils le bénéfice du concours ?**  
✓ Le décret 2010-570 précise que « Pour être nommés fonctionnaires stagiaires, les candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours externe doivent justifier d'un certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur et d'un certificat de compétences en informatique et internet ». La façon dont seront gérés les lauréats ne remplissant pas cette condition est actuellement à l'étude.
- **Pour le CAFEP, combien de temps le lauréat qui ne peut justifier d'un master (ou d'un diplôme équivalent) garde-t-il le bénéfice du concours ?**  
Un an. Les conditions de conservation du bénéfice du CAFEP sont alignées sur celles du CAPES.
- **Pour le CAFEP, combien de temps le lauréat qui ne trouve pas de contrat garde-t-il le bénéfice du concours ?**  
✓ Cette situation ne doit pas se présenter, dans la mesure où l'admission du candidat au CAFEP ne peut être prononcée que si l'on dispose de l'accord préalable du directeur qui va l'accueillir.
- **Le ministère se préoccupe-t-il de la baisse du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants ?**  
La mise en place de la masterisation a produit l'an dernier une baisse prévisible du nombre d'inscrits (compte tenu de l'exigence nouvelle d'être inscrit en master 2). Néanmoins dans certaines disciplines, particulièrement en Mathématiques, cet effet a été renforcé par un mouvement de fond déjà constaté lors des sessions précédentes.  
Compte tenu du caractère préoccupant de ce phénomène, une réflexion est engagée pour étudier comment y remédier.
- **Pourrait-on envisager de reverser une partie des postes non pourvus vers le concours interne ou le troisième concours ?**  
En l'état actuel, le vivier de ces concours ne justifie pas d'envisager une telle mesure (les postes du troisième concours n'ont jamais été tous pourvus à ce jour).
- **La composition du jury s'est-elle modifiée par rapport aux sessions antérieures ?**  
Le jury a toujours été constitué de façon à respecter différents équilibres (activité professionnelle, sexe, académie d'origine).  
Afin de prendre en compte l'évolution de la nature des épreuves, la plupart des commissions étaient composées cette année d'un inspecteur, d'un enseignant de l'enseignement supérieur (université ou CPGE) et d'un enseignant du secondaire.
- **Serait-il possible de mieux harmoniser les dates d'inscription au concours avec la publication des admis de la session précédente ?**  
✓ L'ouverture des serveurs d'inscription s'étale sur une période ininterrompue de plus de 6 semaines. Par ailleurs, l'inscription au concours est une formalité qui prend très peu de temps. Compte tenu du moment de l'année auquel s'achèvent les concours et du travail important que nécessite le traitement des bases d'inscrits, il n'est pas possible de prolonger cette période.
- **Les candidats pourraient-ils recevoir leurs convocations plus tôt ?**  
L'envoi des convocations pour les oraux de la session 2012 devrait avoir lieu fin avril.

## 2- Épreuves du concours

### *Épreuves écrites*

La possibilité de proposer désormais plusieurs exercices à l'intérieur d'un même sujet a permis de varier les thèmes abordés ainsi que la nature des compétences évaluées. Cette diversification sera de nouveau exploitée lors des prochaines sessions.

### *Épreuve de leçon*

Le plan ne doit pas se limiter à une succession de titres, mais ne pas être non plus détaillé à l'extrême. Il n'existe pas de modèle unique, mais le plan doit contenir les énoncés utiles ainsi que des illustrations du sujet.

Sa conception ne s'improvise pas le jour de l'interrogation au gré des manuels disponibles. Un effort de mémorisation préalable est nécessaire.

Le plan doit également offrir des pistes pour le choix d'un développement par le jury. Les développements possibles doivent également avoir été préparés en amont.

L'utilisation du matériel informatique a permis de réaliser des présentations plus vivantes et a contribué à une meilleure gestion du temps par les candidats. Les logiciels de géométrie plane (malheureusement pas toujours exploités pour leur apport dynamique) et le tableur ont été les outils mathématiques les plus utilisés.

Bien entendu, l'aptitude à communiquer efficacement est un élément essentiel dans l'appréciation portée par le jury. Il est également attendu du candidat qu'il prenne de la distance par rapport à ses notes ou au manuel qu'il utilise.

### *Épreuve sur dossier (exercice)*

L'analyse de productions d'élèves, d'extraits des programmes officiels ou des spécificités d'un énoncé a permis d'apprécier certaines aptitudes pédagogiques.

De nombreux candidats ont eu des difficultés à s'inscrire dans le temps imparti (vingt minutes) pour répondre aux questions du dossier.

Les questions portant sur les compétences développées ont trop souvent donné lieu à des réponses vagues. Les objectifs généraux des programmes officiels ou les documents relatifs au socle commun permettent de mieux cerner ce qu'il faut entendre par « compétence ».

L'étude de productions d'élèves a été réussie par les candidats ayant su déceler et expliquer avec clairvoyance certaines erreurs et ayant aussi repéré des aspects positifs.

La demande de correction d'une question « comme vous l'exposeriez devant une classe » doit faire l'objet d'un effort pour valoriser les capacités d'exposition en donnant des explications claires.

Les exercices choisis par le candidat doivent faire l'objet d'une présentation vivante reposant sur des choix motivés. Là encore, il est indispensable que ce choix ait été réfléchi pendant l'année de préparation au concours. Il va de soi que la résolution de ces exercices doit être parfaitement maîtrisée par le candidat.

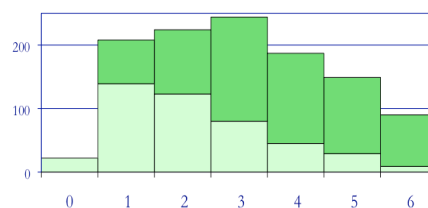
### *Épreuve sur dossier (agir en fonctionnaire)*

Les sujets reposent sur une étude de cas complétée par un ou plusieurs documents (extraits de textes officiels, analyses statistiques, articles divers, etc.). Les thèmes abordés lors la session 2011 concernaient des problèmes d'éducation (absentéisme, maltraitance, conduites addictives), d'enseignement (échec scolaire, maîtrise de la langue, évaluation, TICE) ou d'orientation.

De nombreux candidats ont visiblement consacré du temps pour se préparer à cette partie de l'épreuve. Certains ont su valoriser l'expérience acquise durant leurs stages en établissements et ont fait preuve de leur capacité à s'engager.

Si l'on ne peut exiger de maîtriser les moindres détails du fonctionnement de l'institution scolaire, il est attendu une certaine connaissance de l'organisation des établissements et des grands enjeux du système éducatif.

Cette partie de l'épreuve sur dossier a eu un réel impact sur les résultats, comme en témoigne l'histogramme de répartition des notes (en vert foncé les candidats admis).



L'expérience de cette première session permettra aux centres de préparation de se concentrer sur des objectifs désormais mieux identifiés.

### *Questions/réponses*

- **À l'écrit, quelle stratégie doit avoir un candidat face à un sujet comportant plusieurs exercices ? Sera-t-il pénalisé s'il ne traite pas l'un des exercices ?**  
Ne pas traiter un exercice ou une partie d'exercice n'est pas rédhibitoire. Il est naturellement payant de se concentrer sur ce que l'on pense savoir faire et d'aborder un maximum de questions tout en évitant de se disperser.
- **Quels seront les logiciels mis à disposition cette année ?**  
Les logiciels proposés en 2012 seront les mêmes que ceux de la session 2011. Les versions retenues seront précisées courant novembre sur le site du concours.
- **GeoGebra 4.0 sera-t-il proposé ?**  
✓ Celle-ci n'est pas encore officiellement sortie. C'est la version 3.2.47, actuellement en téléchargement sur le site de GeoGebra, qui sera installée pour les oraux.
- **LaTeX sera-t-il mis à disposition des candidats.**  
Non. Il ne s'agit pas d'orienter les candidats vers un travail de mise en forme de textes mathématiques (à l'égard de laquelle le jury fait preuve d'indulgence), mais bien de promouvoir l'utilisation pertinente de logiciels à des fins pédagogiques.
- **Le candidat doit-il dire quand il a terminé son développement ?**  
Il est préférable qu'il le signale. Dans le cas contraire le jury lui demande confirmation, puis on passe à l'entretien, lors duquel il est toujours possible de reprendre certains éléments du développement.
- **Comment sont réalisés les couplages des leçons ?**  
Ces couplages répondent à un souci d'équilibre entre les différents thèmes du programme et entre les types de sujets.
- **À quel niveau le candidat doit-il se placer pour la leçon ?**  
Le niveau attendu est celui des programmes de l'enseignement secondaire et STS. Celui qui choisit de se placer au-delà devra faire la preuve qu'il maîtrise les connaissances à ce niveau. Lors de l'entretien, le jury ramènera le candidat dans le cadre des programmes du concours.
- **Les démonstrations admises en BTS sont-elles exigibles ?**  
Une démonstration hors programme ne doit pas faire l'objet d'un développement. Tout au plus pourra-t-on dans l'entretien amener le candidat à la retrouver si elle peut être établie à partir des éléments du programme.

- **Quelles sont les versions des programmes de référence pour le concours ?**  
Il s'agit des programmes en vigueur l'année du concours et de ceux en vigueur au titre de l'année scolaire précédente (secondaire, STS et CPGE pour l'écrit, secondaire et STS pour l'oral).  
BO spécial n°1 du 27 janvier 2011 : <http://www.education.gouv.fr/cid54777/menh1031996n.html>
- **Pourra-t-on trouver dans la bibliothèque du concours des ouvrages universitaires ?**  
La bibliothèque du concours propose uniquement des manuels du secondaire et de STS, adaptés à la définition des nouvelles épreuves. Les candidats ont cependant la possibilité d'apporter leurs propres livres, à l'exclusion des manuels de préparation aux concours de recrutement d'enseignants.
- **Les universités peuvent-elles se procurer les manuels numériques ?**  
Il appartient à chaque université qui le juge utile de contacter les éditeurs concernés.
- **Dans les leçons « problèmes conduisant à ... », ou « exemples de... », doit-on faire figurer l'intégralité des théorèmes utilisés ? Quel type de plan est possible ?**  
Bien entendu, il existe plusieurs types de plans possibles, par exemple selon diverses classifications des problèmes présentés. C'est ce qui fait l'intérêt de telles leçons, qui doivent à l'évidence être préparées en amont. Il ne paraît pas indispensable dans ce cas précis d'explicitier les énoncés des théorèmes ; la richesse de telles leçons se fonde plutôt sur la diversité des exemples proposés. Par contre, il est nécessaire de bien connaître les théorèmes sous-jacents.
- **Qu'attend-on quand on demande les compétences et les connaissances mises en jeu ?**  
Cette partie ne doit pas occuper un temps trop conséquent de la présentation du candidat. Outre la lecture attentive des documents sur le socle ou des programmes du secondaire, l'étude de certains sujets des dernières sessions (comme par exemple celui sur le thème « optimisation » –rapport du jury 2011, page 34– où étaient proposées deux approches très différentes d'un exercice) permet de mieux cerner ce que l'on doit entendre par « compétence ».
- **Y a-t-il une corrélation entre les notes obtenues aux deux parties de l'épreuve sur dossier : *exercice et agir en fonctionnaire* ?**  
Ces deux parties sont évaluées de façon indépendante.  
✓ Pour la session 2011, le coefficient de corrélation est de 0,57.
- **Les candidats ayant une expérience professionnelle ne sont-ils pas avantagés ?**  
Compte tenu de l'approche plus « professionnelle » des épreuves orales, ils peuvent en effet tirer un bénéfice de cette expérience –au même titre que les candidats ayant participé à des stages– à condition de prendre du recul et d'être en mesure d'élargir à un cadre plus général.
- **Comment cerner les connaissances nécessaires pour l'épreuve *agir en fonctionnaire* ?**  
Il ne s'agit pas strictement d'une épreuve de connaissances, même si le candidat doit être au fait des principaux débats et des réformes du système éducatif. Les rapports du jury des concours des différentes disciplines permettent maintenant de disposer d'une vue d'ensemble des problématiques auxquelles il convient d'avoir réfléchi.
- **La partie *agir en fonctionnaire* sera-t-elle reconduite à l'identique pour la session 2012 ?**  
Les sujets seront structurés de la même façon que cette année.
- **Quels sont les documents ressources pour la partie *agir en fonctionnaire* ?**  
Le jury ne propose pas de manuels pour cette partie, mais les candidats peuvent utiliser des livres qu'ils ont apportés, à l'exclusion des manuels de préparation spécifiques.